

La démarche de pré-admission est la suivante :

- Prise de contact avec l'Apparté pour une première approche de la situation.
- Les dossiers (médical et social) sont disponibles sur notre site internet : www.adnsmp.fr
- Une fois complétés, ils sont à envoyer : coordinatrice.apparte@adnsmp.fr ou par voie postale.
- Après étude de la candidature, si celle-ci est retenue, un entretien de pré-admission est organisé.
- A la suite de celui-ci, l'équipe apporte une réponse définitive.

Nous examinons toutes les demandes.

Préparation commune d'un dossier pour la Commission d'Application des peines

S'il s'avère possible ou nécessaire de préparer un dossier d'aménagement ou de suspension de peine, notre dispositif est conventionné avec les services pénitentiaires pour accueillir des personnes sous main de justice.

De même, des permissions de sortir pour préparation du séjour sont envisageables.

L'APPARTÉ

7 rue de Colmar

59000 LILLE

Tel : 03 59 09 51 31

Fax : 03 20 19 98 13

Mail : secretariat.apparte@adnsmp.fr

Site web : www.adnsmp.fr

L'APPARTÉ est financé par :



**Association « Aide aux
Détenus Nécessitant des Soins
Médico-Psychologiques »
(ADNSMP)**

L'APPARTÉ

Adultes

**Appartements de Coordination
Thérapeutique - ACT**

**Lille
Armentières**

L'APPARTÉ

Adultes

L'Apparté « Adultes » est un service d'Appartements de Coordination Thérapeutique, destiné à accueillir des personnes majeures en situation de précarité et nécessitant un accompagnement médico-psycho-socio-éducatif renforcé.

Nous accueillons des personnes présentant des pathologies somatiques, chroniques et/ou évolutives : diabète, cancers, VIH, insuffisance rénale, BPCO...

Les pathologies psychiatriques et/ou les conduites addictives associées doivent être **stabilisées**.

Le service se compose de 24 places :

- 19 places sur Lille
- 5 places sur Armentières

La priorité est donnée aux publics originaires des secteurs de Lille et d'Armentières. Certaines places sont plus spécifiquement réservées au public sortant de prison de la région pénitentiaire.

Le séjour est un tremplin permettant de stabiliser la situation.

Les personnes accueillies peuvent être accompagnées d'un proche qu'il soit mineur ou majeur. Elles sont hébergées dans des appartements individuels, meublés et équipés (studio, T2). Les animaux domestiques ne sont pas autorisés.

Nous disposons de plusieurs places pour des accueils en soins palliatifs.

Pour les personnes sortant de prison, l'admission est possible sous certains régimes : fin de peine, libération conditionnelle, placement extérieur, SME, SSJ, OML.

L'équipe de l'Apparté est composée d'un directeur, d'une cheffe de service, d'une coordinatrice, d'un médecin coordinateur, d'infirmières, d'une aide-soignante, de travailleurs sociaux, d'une AES, d'un psychologue et d'un agent des services intérieurs.

Pour permettre une prise en charge optimale, la personne doit posséder a minima une couverture santé et être à jour de sa situation administrative.

A l'issue d'une période d'essai d'un mois, le séjour s'articule autour de plusieurs axes :

- Mise à jour des situations administratives et accès aux droits, aide à l'insertion, accompagnement à la gestion de la vie quotidienne, élaboration du projet post Apparté.
- Coordination médicale, continuité des soins, mise en place d'un plan de soins selon les besoins et l'autonomie de la personne.
- Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : nursing, courses, préparation des repas, entretien du logement.
- Soutien psychologique individualisé.

La personne rencontrera tous les professionnels de l'Apparté, en fonction de ses besoins et des moments du séjour. Les membres de l'équipe pluridisciplinaire travaillent en étroite collaboration.

Des rencontres collectives sont proposées aux personnes accueillies : sorties à la mer, ateliers, activités culturelles et sportives...

Les accueillis participent, plusieurs fois par an lors d'un temps convivial, à des Groupes d'Expression Participatifs (GEP).